



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

provence
alpes agglo

GAL Dignois
Grille d'Action Locale

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Compte-rendu du Comité de programmation du GAL Dignois LEADER 2014-2020

Digne-les-Bains (Salle Ermitage)
06 novembre 2018 – 17h30

Présents :

Collège privé : Véronique IZARN, Henry POULAIN, Claude BREMOND, Marie José SERY, Jean Simon PAGES, Eric OLLIVIER, Jean-Pierre PESCE, Pascal MAZZANI, Roger COSTE.

Collège public : Roger ISOARD, Renaud ZIGMANN, Laurent DUBUS, Emmanuelle MARTIN, Pierre SUZOR, Bernard TEYSSIER.

Techniciens assistants à la réunion : Mathilde SIRE (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Penelope GUIDI (Provence Alpes Agglomération/LEADER).

17 personnes sont présentes. 14 personnes peuvent voter dont 8 du collège privé et 6 du collège public.

Calcul du quorum en début de réunion afin d'acter le quorum pour toute la séance :

Nombre de membres votants : 14/19

Taux de présence des membres votants (minimum 50%) : 74%

Nombre de membres votants privés : 8

Taux de présence des membres votants privés (plus de 50%) : 57%

Le double quorum est atteint

Prévention des conflits d'intérêts :

Les membres du Comité de programmation votants, présents ce jour, ont signé chacun une déclaration de conflit d'intérêts.

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Accueil par le président du comité Dignois
- 2/ Rappels sur la coopération LEADER
- 3/ Vote des modifications du PDR pour les dépenses éligibles 19.3
- 4/ Votes des grilles d'évaluation pour la mesure 19.3
- 5/ Réflexion sur les transferts d'enveloppes
- 6/ Vote de l'animation 2018 et présentation du budget animation 2019
- 7/ Rappels sur les conflits d'intérêts et sur l'étape de sélection
- 8/ Engagement des 3 projets
 - Coopérative Vallée de la Blanche



LES PROJETS

Circuits courts 1/1 :

« Aménagement de l'extension d'un point de vente collectif »

Porteur : Coop. Vallée de la Blanche Avis d'opportunité : 31/01/2017 FAVORABLE

Notation : 20/40 Rang : 1/1

Montant présenté : 53 395,24 € Montant éligible : 50 820,44 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 5 082,07€	FEADER : 27 443,02€	REGION : 18 295,35€	Total de l'aide : 45 738,37 €
--------------------------------	------------------------	------------------------	----------------------------------

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI : 13

Conflit d'intérêts : 0

Nombre de voix exprimées : 13

Nombre de voix favorables : 13

Défavorables :

Abstentions :

Coopération • Transfert enveloppes • Budget animation • Enveloppes • Rappels • Projets I – II – III

13/16

Le comité de programmation valide la notation et le classement du service instructeur.

Le Président du GAL soumet la programmation du projet au vote :

Membres ayant droit de vote	Conflits d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
13	0	13

Vote :

Votes favorables : 13

Absentions : 0

Votes défavorables : 0

Résultat du Vote :

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Energ'Ethique 04 : « Contribution à la structuration d'une filière éco-matériaux sur le Pays Dignois pour favoriser l'éco-rénovation »

Monsieur Jean Simon Pages et Madame Véronique Izarn, en situation de conflit d'intérêts, quittent la salle.



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉENS AGRICOLES

POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azurprovence
alpes aaglo

GAL Dignois

Groupe d'Action Locale

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.



LES PROJETS

Rénovation énergétique 1/1 :

« Contribution à la structuration d'une filière éco-matériaux sur le Pays Dignois pour favoriser l'éco-rénovation »

Porteur : Energ'ethique04 Avis d'opportunité : 04/05/2017 FAVORABLE SOUS RESERVE

Notation : 20/40 Rang : 1/1

Montant présenté : 24 218,59 € Montant éligible : 23 782,16 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 2 378,24€	FEADER : 12 842,35€	REGION : 8 561,57€	Total de l'aide : 21 403,92€
--------------------------------	------------------------	-----------------------	---------------------------------

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI : 13

Conflit d'intérêts : 2	Nombre de voix exprimées : 11
------------------------	-------------------------------

Nombre de voix favorables : 11	Défavorables : 0	Abstentions : 0
--------------------------------	------------------	-----------------

Coopération • Transfert enveloppes • Budget animation • Enveloppes • Rappels • Projets I – II – III

14/16

L'équipe technique informe le Comité que le porteur a levé les réserves au moment du dépôt du dossier de demande d'aide en fournissant une note argumentaire.

Le comité de programmation valide la notation et le classement du service instructeur.

Le Président du GAL soumet la programmation du projet au vote :

Membres ayant droit de vote	Conflits d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
13	2	11

Vote :

Votes favorables : 11

Absentions : 0

Votes défavorables : 0

Résultat du Vote :

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

HPC : « *Création d'un logiciel lié à la domotique des personnes âgées* »

*Monsieur Jean Simon Pages et Madame Véronique Izarn, reviennent dans la salle.
Monsieur Renaud Zigmann et Madame Emmanuelle Martin, en situation de conflit d'intérêts, quittent la salle.*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.



LES PROJETS

Silver-économie 1/1 :

« *Création d'un logiciel lié à la domotique des personnes âgées* »

Porteur : HPC Avis d'opportunité : 31/01/2017 FAVORABLE

Notation : 21/40 Rang : 1/1

Montant présenté : 121 570,23€ Montant éligible : 121 189,33 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 12 118,96€	FEADER : 65 442,22€	REGION : 43 628,15€	Total de l'aide : 109 070,37€
---	--------------------------------	--------------------------------	--

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI : 13

Conflit d'intérêts : 2	Nombre de voix exprimées : 11
------------------------	-------------------------------

Nombre de voix favorables : 11	Défavorables : 2	Abstentions : 0
--------------------------------	------------------	-----------------

Coopération • Transfert enveloppes • Budget animation • Enveloppes • Rappels • Projets I – II – III

15/16

Le comité de programmation valide la notation et le classement du service instructeur.
Le Président du GAL soumet la programmation du projet au vote :

Membres ayant droit de vote	Conflits d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
13	2	11

Vote :

Votes favorables : 11

Absentions : 0

Votes défavorables : 0

Résultat du Vote :



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉENS AGRICOLES
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Groupe d'Action Locale

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Monsieur Renaud Zigmann et Madame Emmanuelle Martin reviennent dans la salle.

Les techniciens rappellent les prochaines dates importantes pour le GAL Dignois, dont la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le **10 décembre 2018 dans la salle de l'Atrium à Digne les Bains***.

A cette occasion, les porteurs des trois projets programmés seront conviés pour la signature des conventions.

Cette assemblée sera également le siège d'élection de nouveaux membres du collège privé du Comité de programmation.

Clôture du Comité de programmation par Bernard Teyssier, Président du GAL.

*A posteriori, la date et le lieu de l'Assemblée Générale du GAL ont été modifiés :
L'AG du GAL Dignois aura lieu le **jeudi 13 décembre dans la salle Henri Rochette, avenue du Docteur Jouve, à Aiglun.**

Bernard TEYSSIER



PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
GAL DIGNOIS

Vice-Président de Provence Alpes Agglomeration
Président du GAL Dignois